

SACD

LE MAGAZINE

Été • 2013

SPÉCIAL AVIGNON



SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

sommaire | n°163



- 3** **Édito**
par Jacques Fansten
- 4-5** **La tribune**
de Pascal Rogard

SPÉCIAL AVIGNON

- 6** **L'éducation artistique, un enjeu national**
- 7** **Aurélie Filippetti**
« *Les artistes sont au cœur des dispositifs : ce sont eux les acteurs et les médiateurs indispensables* »
- 8-9** **SACD, tout le programme d'Avignon 2013**
- 10-11** **Janine Lorente**
« *Spectacle vivant : la SACD gagne en efficacité* »
- 11** Hommages à Jean Matthysens
- 12-13** **Humour**
Nora Hamzawi
« *Les états excessifs dans lesquels on peut se mettre me font rire* »
- 14-15** **Élections**
Les administrateurs 2013-2014
- 16** **Événement**
Fête des Prix SACD 2013
- 17** **Assemblée générale**
Les actions politiques de la SACD en 2012
- 18-19** La SACD en 2012 : les chiffres clés
- 20** **RDV Action culturelle**
Des festivals
- 21** Des spectacles
- 22** **Soutiens Action culturelle**
Fonds SACD



édito

Lobbying ou mobilisation ?

Photo : LN Photographers



JACQUES FANSTEN,
PRÉSIDENT DE LA SACD

Les médias parlent beaucoup du «lobby de la culture». Curieuse dérive du sens des mots qui aboutit à confondre lobbying et mobilisation.

Le lobbying, ce sont des manœuvres, des pressions secrètes, des arrangements, menés par des professionnels payés par des puissances économiques catégorielles. Un métier qui fleurit notamment auprès de la technocratie bruxelloise.

Quel rapport avec la mobilisation, au grand jour, de citoyens qui défendent leur idée de l'intérêt général ?

C'est en nous mobilisant que, le 14 juin dernier, nous avons gagné une bataille.

En mars, nous avons appris, atterrés, que le président de la Commission, José Manuel Barroso et le commissaire au Commerce Karel de Gucht demandaient aux Etats d'inclure, pour la première fois depuis 20 ans, une partie de la culture, l'audiovisuel, dans des négociations commerciales entre l'Europe et les Etats-Unis. Cela, en contradiction avec les engagements et la Convention de l'Unesco pour la Diversité Culturelle, dont pourtant l'Europe avait été l'initiatrice.

En quelques jours, une pétition de cinéastes européens a recueilli plus de 7 000 signatures. Au Festival de Cannes, lors de réunions spectaculaires, des Américains, de Harvey Weinstein à Steven Spielberg, se sont joints aux appels à défendre «l'exception de la culture». Le Parlement européen, institution européenne démocratiquement élue, a voté à une majorité de plus des 2/3 une motion demandant à la Commission européenne de renoncer à ce projet. La CISAC, qui regroupe 230 sociétés d'auteurs du monde entier, donc plus de 3 millions d'auteurs, a publié un communiqué dans le même sens. Est-ce cela le «lobby de la culture» ? Non, c'est une mobilisation autour de la conviction que la culture n'est pas une marchandise. Ce n'est pas une revendication corporatiste, c'est l'affirmation que l'expression diverse de chaque peuple doit pouvoir être protégée et non se monnayer dans des négociations commerciales.

Grâce à cette mobilisation, au courage et à la détermination notamment du gouvernement français, l'audiovisuel a finalement été exclu de ces négociations.

Le Président Barroso, furieux d'être désavoué, traite de «réactionnaires» ceux qui ne partagent ni son idéologie ultralibérale, ni sa soumission aux intérêts américains, ni ses calculs personnels de carrière. Le Commissaire de Gucht, va répétant que l'audiovisuel n'est exclu que «pour l'instant», oubliant soigneusement de préciser que, pour revenir en arrière, il faudrait une unanimité qu'il n'aura pas.

Mais cette victoire ne suffit pas : nous avons gagné le droit de protéger des politiques culturelles, encore faut-il savoir ce qu'il y aura dedans. Il est urgent, à l'ère du numérique et des mondialisations, d'inventer une économie durable de la culture.

En France, comment le rapport Lescure qui ouvre des pistes intéressantes sera-t-il traduit dans les faits ? Quelle loi pour l'audiovisuel public dont les problèmes énormes ne pourront être résolus par la seule réforme du mode de nomination des dirigeants ? Quelles réponses au «lobbying» intense des diffuseurs privés qui voudraient baisser, voire supprimer, leurs obligations ? Mais aussi où en est cette loi-arlésienne sur le spectacle vivant que nous ne voyons toujours pas poindre ?

En Europe, il faut en finir enfin avec l'érosion permanente des politiques culturelles. Mais aussi et surtout avec la complaisance, pour ne pas dire plus, vis-à-vis des mastodontes de l'Internet qui, eux, savent jouer du lobbying : profitant de toutes les failles qui leur sont complaisamment offertes dans les règles européennes, ils s'exonèrent de toute fiscalité, comme de tous devoirs et de toute responsabilité vis-à-vis de la création culturelle qui a pourtant fait leur fortune.

Au long de ces quelques mois, le mépris avec lequel le président de la Commission européenne a traité ceux qui ont tenté de lui parler de nos préoccupations n'inspire pas la confiance. Il nous faut donc rester mobilisés pour ce qui nous semble essentiel : la protection d'une véritable diversité dans la production des œuvres culturelles et dans leurs possibilités d'être diffusées.

L'illusion de la gratuité

Les œuvres culturelles génèrent de la valeur, c'est un fait. Une valeur que les intermédiaires rechignent à partager.



Photo : Agence Enquerrand

PAR PASCAL ROGARD,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le droit d'auteur a mauvaise presse. On l'accuse de tous les maux : d'être un frein au développement du numérique, d'être indûment perçu, d'être une limite injustifiée à l'esprit de liberté du Net. On le suspecte même d'entraver la liberté d'expression, en oubliant qu'il est directement issu de la Révolution Française. Quelles motivations peuvent bien justifier de tels procès d'intention qui ne sont pas nés avec le numérique ? Certes, HADOPI est passée par là, charriant avec force caricatures une image négative des auteurs, fréquemment ventripotents et souvent millionnaires. La réalité est évidemment toute autre : 88,1 % des auteurs de la SACD ont perçu moins de 10 000 € annuels de droits d'auteurs en 2012, loin, très loin du monde des voitures de luxe et des voyages de rêve !

De tout temps, comme chacun d'entre nous, les auteurs ont cherché à percevoir les fruits de leur travail et de leur création. Rien d'illégitime ! La création de la SACD en 1777 par Beaumarchais n'a d'autre cause que le ras-le-bol des auteurs d'être exploités par les Comédiens-français qui s'approprièrent leurs textes sans les rémunérer ou alors de manière marginale.

Récemment, les descendants du célèbre chorégraphe Vaslav Nijinski ont pu assister au centenaire du *Sacre du Printemps* au

Nijinski avait eu l'imprudence de ne pas noter. Hodson et Archer s'estimaient donc propriétaires de leur reconstruction. Jamais ils n'ont demandé d'autorisation pour exploiter le nom Nijinski qui est aussi une marque déposée. Jamais non plus ils n'ont réservé une part de droits à Tamara et Kinga Nijinski malgré l'utilisation du nom de Vaslav Nijinski dans leurs diverses représentations et dans la communication au public. Par manque de moyens financiers, la succession n'a jamais entamé les démarches judiciaires

Le temps passe mais les travers demeurent. Par un retournement de situation assez pervers, l'escroc serait aujourd'hui l'auteur qui aurait l'audace de réclamer une rémunération pour l'exploitation ; quant à l'œuvre culturelle, elle serait un bien commun dont le créateur se trouverait finalement dépossédé. Certes, la culture ne peut être assimilée à un bien comme les autres, mais cela ne génère pas pour autant un droit à l'exploitation de l'auteur, dans le mauvais sens du terme, ni un motif d'expropriation !

Il faut être bien naïf pour penser que la culture serait gratuite, même si l'accès aux œuvres peut l'être.

Théâtre des Champs-Élysées, là même où le ballet avait été créé en 1913. Pour la première fois depuis 25 ans, Tamara Nijinski a perçu des droits d'auteur négociés en amont par la SACD sur cette représentation. Car depuis 25 ans, l'œuvre était exploitée par Millicent Hodson et Kenneth Archer, deux historiens anglais ayant remonté la célèbre chorégraphie que Vaslav

demandant une reconnaissance de paternité de l'œuvre. Pendant des années encore Hodson et Archer auraient pu sans partage tirer profit des représentations du *Sacre du Printemps*... en affichant d'après l'œuvre de Nijinski... Il n'est pas question ici de faire payer plus le spectateur mais de partage de la valeur puisqu'elle existe.

L'époque moyenâgeuse des troubadours et autres bouffons soumis aux caprices des princes est heureusement terminée et les créateurs et artistes ont été dotés de droits leur permettant d'être rémunérés pour le travail effectué !

Mais l'idéologie ou l'illusion de la gratuité cherche toujours à s'imposer alors même qu'elle est une escroquerie intellectuelle. Pierre Lescure l'a récemment dit, autrement mais justement : « Il faut que l'accès soit facile, possible pour tous. Mais, la gratuité absolue est contre nature. »

N'oublions pas non plus que si la culture n'a pas de prix, elle a revanche un coût et souvent, en particulier pour les films et les œuvres audiovisuelles, un coût très élevé. Sans compter le fait qu'en période de création, le créateur vit de ce que lui a rapporté son œuvre précédente.

Il faut être bien naïf pour penser que la culture serait gratuite, même si l'accès aux œuvres peut l'être. Les auteurs sont d'ailleurs les plus grands défenseurs de la liberté d'accès. Quelle plus belle récompense

train de visionner, ni que le coût des programmes diffusés repose sur l'investissement publicitaire des marques qui achètent cher le fameux « temps de cerveau humain disponible ». Quand le citoyen regarde la télévision publique gratuite, c'est en grande partie le contribuable qui lui permet d'avoir accès aux programmes. Et lorsqu'il va sur Internet sait-il que ses données personnelles seront exploitées ?

Là encore, personne ne voit de raison objective à ce que le concepteur de l'œuvre ne soit

Dotcom, le célèbre fondateur de Megaupload, n'aurait pas fait fortune. La valeur existe aussi sur Internet. Megaupload, Amazon, Yahoo!, Apple... nous le rappellent chaque jour. Mais ceux qui la détiennent n'entendent pas la partager et préfèrent parfois vendre l'illusion de la gratuité pour s'en mettre plein les poches !

La valeur existe aussi sur Internet. Megaupload, Amazon, Yahoo!, Apple... nous le rappellent chaque jour.

pour un auteur que de savoir sa pièce jouée ou son film visionné ? Mais, la gratuité n'est qu'apparente car il faut bien que certains financent la création et rémunèrent les auteurs.

Quand un téléspectateur regarde une chaîne privée comme M6 ou TF1, il n'a pas conscience qu'il a indirectement payé le programme qu'il est en

pas rémunéré. Rien ne justifie que sur Internet, le créateur se retrouve exclu de la chaîne de valeur et du partage des recettes.

Mais, tous ne le pensent pas. Certains voudraient nous faire croire que les œuvres ne génèrent pas de profits sur le Net pour mieux se les approprier. Si tel était le cas, Kim

UNE NOUVELLE VIE POUR LES LIVRES

La BNF a publié, sur son registre ReLIRE, la première liste de livres « indisponibles » (ouvrages publiés en France avant le 1er janvier 2001 et qui ne sont plus commercialisés à ce jour). Ces 60 000 livres – dont un certain nombre d'œuvres théâtrales - pourront faire l'objet d'une exploitation sous format numérique à compter du 21 septembre prochain, sous réserve d'une éventuelle opposition de leur(s) auteur(s) ou éditeur.

Pour tous renseignements sur ce sujet, vous pouvez vous adresser à la Direction juridique de la SACD :
DAJtous@sacd.fr

L'éducation artistique, un enjeu national

Lieu d'expression artistique par excellence, le Festival d'Avignon est aussi l'occasion de faire le point sur des questions essentielles pour l'avenir de la création et de la culture. Présentée comme une priorité du mandat présidentiel, l'Education Artistique et Culturelle (EAC) fait l'objet d'un débat le 15 juillet*. Etat des lieux.

Dans son programme, le candidat François Hollande faisait du lancement d'un plan national d'éducation artistique et culturelle (EAC) sa 44^{ème} proposition. Une proposition aujourd'hui relayée par la ministre Aurélie Filippetti (cf p. ci-contre). Une trentaine d'années après son émergence que reste-t-il aujourd'hui de l'EAC ? Les « options artistiques » proposées au lycée, des ateliers de pratique artistique (mais souffrant du désengagement financier de nombreuses DRAC), des classes à Projet Artistique et Culturel (où un enseignant décide d'avoir, à l'année, un projet avec une structure culturelle et un artiste), des projets de jumelage ou bien

encore des projets inter-établissements en partenariat avec une structure culturelle...

Les initiatives ne manquent pas. Pourtant on estime à seulement 5 à 10 % la part des élèves faisant l'expérience d'un parcours artistique au cours de leur scolarité. Ce chiffre passe à 30 % si on prend en compte le dispositif Ecole au cinéma (mais sans aucune pratique artistique).

Fort de ce constat, le ministère de la Culture a lancé une grande consultation nationale sur le sujet (rapport Jérôme Bouët : « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ») et signé, en mai dernier, avec le ministère de l'Education nationale une circulaire sur les parcours d'éducation artistique. Pour Claire Rannou, Déléguée nationale de l'ANRAT (Association nationale de recherche et d'action théâtrale), cette circulaire a quelques mérites : rappel des principes fondamentaux de l'éducation artistique, nécessité de faire le lien entre les temps scolaire, péri-scolaire et extra-scolaire, reconnaissance des enseignants comme initiateurs de projets, nécessité de mettre en cohérence les parcours. Mais, sur le fond, elle regrette que son contenu ait été édulcoré par rapport au projet initial, après renégociation avec les syndicats d'enseignants.

Selon elle, plusieurs priorités sont à l'ordre du jour si l'on ne veut pas que ces intentions demeurent

lettre morte. « Il faut d'abord donner un cadre spatio-temporel obligatoire à l'EAC : que dans chaque établissement existent un espace (qui ne soit pas la cantine ou la gymnase) et un temps dédiés. Ce cadre permettrait de mettre ensuite en place ces parcours de façon annualisée ou en temps d'immersion. » Elle ajoute : « la circulaire pose seulement des préconisations. L'école, les enseignants et tous les adultes concernés doivent se voir assigner des missions. Sinon le risque est de continuer à se reposer uniquement sur les enseignants « militants » de la cause ». A ses yeux, il est également nécessaire que l'Etat reconnaisse les compétences des collectivités locales en matière d'EAC (étant donné qu'elles en financent aujourd'hui une très grande partie et mettent en place des initiatives à l'échelle du territoire), afin de mettre ensuite en place avec elles des critères et des outils référentiels communs. Elle milite enfin en faveur d'un vaste plan de formation des artistes, des enseignants, des cadres des collectivités etc.

La place de l'artiste dans l'éducation artistique

Et la place de l'artiste dans tout cela ? Pour Claire Rannou : « L'artiste est aujourd'hui trop souvent absent. Or, il n'y a pas d'EAC sans artiste en création. L'artiste n'est ni au centre ni à la périphérie, il est le lien avec l'établissement, la structure culturelle et le territoire.

Il apporte les notions d'altérité par rapport à l'école et de démarche de création qui, parfois fait tellement peur à l'école. Il propose aux plus jeunes un autre modèle de parcours de vie, moins matérialiste, construit au contraire sur le principe d'incertitude, sur la réinterprétation sensible du monde et des autres, sur la recherche de la beauté et de la poésie. »

D'artistes impliqués dans l'éducation artistique il en est justement question dans l'opération Un artiste à l'école. Menée par l'Association la culture avec la copie privée (sur une initiative de la SACD), l'opération a vu le jour en 2012. Le dispositif prévoit le retour d'artistes sur les bancs de leur école pour une rencontre inédite, artistique et, souvent, pleine de surprises, avec les élèves. Avec quatre objectifs : favoriser la transmission des savoirs et des expériences personnelles, enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires, faire de la pédagogie sur la démarche et le métier artistique, et, enfin, nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste. Parrainée cette année par le réalisateur Bertrand Tavernier, la deuxième édition a touché près de 850 enfants (du CM1 à la Terminale) dans 10 départements et 6 régions, et mobilisé 15 artistes.

CAROLINE COLLARD

* Débat co-organisé par l'IDEA Paris, l'ANRAT, le Conservatoire du Grand Avignon, le Festival et la SACD, de 16h à 17h30, au Cloître Saint Louis



Un artiste à l'école avec Bertrand Tavernier

Éducation artistique

Aurélie Filippetti : « Les artistes sont au cœur des dispositifs : ce sont eux les acteurs et les médiateurs indispensables »



Photo : LN photographers

Vous avez placé l'éducation artistique en priorité de votre politique. Un peu plus d'un an après votre nomination, quel premier bilan tirez-vous des actions engagées ?

J'ai inscrit l'éducation artistique et culturelle au cœur de ma politique culturelle : l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture sur chacun des territoires, et en priorité les plus isolés et défavorisés, est un enjeu démocratique majeur, un vecteur d'émancipation individuelle et d'intégration sociale. L'expérience montre à quel point cet accès joue un rôle éducatif essentiel. Il faut reprendre le fil de cette ambition, décousu depuis une dizaine d'années.

Nous ne partons pas de rien : ces six derniers mois, j'ai assisté à de remarquables projets associant établissements scolaires, institutions culturelles et collectivités territoriales autour

d'initiatives exemplaires. Nous devons nous en inspirer et les diffuser.

Pour y arriver, il fallait construire un cadre car mettre en œuvre cette ambition, c'est rassembler de nombreux acteurs. Avec Vincent Peillon, nous avons défini le parcours d'éducation artistique et culturelle dans la loi sur la refondation de l'école : c'est la garantie d'un principe d'égalité. Tous les jeunes, de la maternelle à l'enseignement supérieur, pourront ainsi pratiquer l'art à l'école et en dehors, rencontrer les œuvres et artistes, fréquenter les lieux culturels. L'objectif de démocratisation de l'accès à la culture passe par là.

Il fallait aussi mobiliser tous les acteurs locaux, l'Etat et les collectivités territoriales : c'est localement qu'il faut définir les priorités et organiser l'offre. Les DRAC et les recteurs y travaillent ensemble.

Cette ambition nationale est ainsi pleinement engagée. Elle se concrétisera dès la rentrée 2013 par des contrats signés entre tous les acteurs de cette politique, avec les collectivités notamment, en cohérence avec l'évolution programmée des rythmes scolaires et la priorité gouvernementale donnée à la jeunesse.

Que retirez-vous de vos rencontres avec les acteurs de l'éducation artistique et culturelle et des projets qui vous sont présentés ?

Le « tour de France » que j'ai engagé, je veux qu'il me permette de comprendre trois questions : Comment donner envie aux jeunes de créer ? Comment pour les artistes transmettre et inciter ? Comment valoriser et pérenniser le travail réalisé ? J'ai été très impressionnée par la qualité des projets qui m'ont été présentés. De la maternelle au lycée, de multiples initiatives existent pour l'ensemble des arts. Elles permettent aux plus jeunes de créer auprès de professionnels, de vivre pleinement l'expérience sensible des résidences d'artistes. Cela m'a aussi renforcée dans l'idée qu'il faut d'abord concentrer les efforts dans les territoires éloignés géographiquement et socialement de la culture.

Ce Tour de France m'a enfin permis de rencontrer les artistes qui sont au cœur des dispositifs : ce sont eux, les acteurs et les médiateurs indispensables ! C'est pourquoi j'ai demandé à douze d'entre eux - Jamel Debbouze, Isabelle Giordano, Pénélope Bagieu ... - d'être les ambassadeurs du projet national pour promouvoir et concrétiser cette ambition commune.

La situation budgétaire de la France et des collectivités locales aura-t-elle des conséquences sur le financement des actions d'éducation artistique et culturelle en 2014 ?

Même en période de contrainte budgétaire, il faut maintenir notre exigence et nos ambitions. Cela veut dire faire des choix ! Les miens sont clairs : je fais de l'éducation artistique et culturelle une priorité qui ne soit pas seulement une priorité de principe mais une priorité budgétaire.

En 2013, 2,5 M€ de crédits supplémentaires sont mobilisés en faveur du plan national d'éducation artistique et culturelle, sur un budget initial d'une trentaine de millions d'euros. Les DRAC m'ont proposé un ensemble de projets que je souhaitais avant tout concentrés sur les territoires déficitaires, les publics fragiles et l'articulation des temps scolaire et de loisir.

En 2014 et en 2015, l'effort sera accentué et ces crédits auront ainsi augmenté d'au moins 30 % sur la période : c'est important. Dans le contexte de mutation sans précédent que vivent la culture et ses modes de transmission, je suis plus que jamais convaincue que c'est par le contact avec les œuvres et les artistes que nos enfants peuvent se forger un regard critique, une approche sensible et différente du savoir, qui les accompagnera toute leur scolarité... et toute leur vie j'espère !

SACD, tout le programme d'Avignon 2013

Entre Sujets à Vif, rencontres avec des créateurs, lectures, débats professionnels et rendez-vous destinés aux compagnies, la SACD est toujours aussi présente au Festival d'Avignon. Du 10 au 20 juillet, elle prend ses quartiers dans le bel espace du Conservatoire du Grand Avignon. Sans oublier les nombreuses manifestations, lectures et autres opérations auxquels elle apporte un soutien précieux durant ces quelques semaines.



LES RENDEZ-VOUS SACD DU CONSERVATOIRE DU GRAND AVIGNON

Cette année encore la SACD et le Conservatoire font pavillon commun pour proposer, rencontres, échanges, débats et moments de convivialité entre auteurs, créateurs et professionnels du spectacle vivant.

■ Des rencontres privilégiées avec des créateurs

• **Israël Horovitz, itinéraire d'un auteur (mercredi 10 juillet)**
Auteur d'une cinquantaine de pièces traduites dans le monde entier, le dramaturge américain raconte son parcours et évoque également son travail et son implication auprès des jeunes compagnies de théâtres françaises.
Rencontre animée par Ladislav Chollat et Léa Marie Saint-Germain, metteurs en scène.

• Alex Lutz, l'humoriste aux cent visages (jeudi 11 juillet)

Présent à Avignon avec sa mise en scène de *George Sand et moi* (une comédie musicale de Caroline Loeb et Tom Dingler), Alex Lutz fait une halte au Conservatoire pour évoquer son parcours : humoriste mais aussi metteur en scène, réalisateur, acteur, professeur...
Rencontre animée par Corinne François-Denève, universitaire, chercheuse.

• En direct des coulisses avec Georges Werler (samedi 13 juillet)

Le metteur en scène évoque ses rencontres avec des textes, des auteurs, des comédiens et les moments forts de sa carrière : Jean-Paul Sartre, Milan Kundera, Slawomir Mrozek, Michel Bouquet, Eugène Ionesco...

Rencontre animée par Benoît Lepecq, directeur du pôle théâtre au CRR d'Avignon.

• Une traversée Olivier Cadiot (samedi 20 juillet)

Les écrits d'Olivier Cadiot font appel à des motifs qui se connectent sans

fin d'un texte à l'autre : une sorte de « bazar » d'écriture mené avec jubilation et une inventivité permanente, que cette rencontre-lecture avec l'auteur tentera d'éclairer. Elle sera aussi l'occasion d'évoquer ses compagnonnages, ses souvenirs d'artiste associé du Festival, et abordera enfin, en prélude à la table ronde qui suivra, les questions de la traduction et de l'adaptation.
Rencontre animée par Pascal Jourdana, directeur de La Marelle (Marseille).

■ Des rendez-vous quotidiens*

• Les rendez-vous du parvis

A partir de 15h, les compagnies sont attendues sur le parvis du Conservatoire pour présenter des extraits de leurs spectacles au public.

• Les 5 à 7

En partenariat avec l'Adami
Des apéros conviviaux entre auteurs, artistes et professionnels de 17h à 19h.

*sauf dimanche 14 juillet

■ Un atelier théâtral

• « Scènes ouvertes » (samedi 13 juillet)

Atelier théâtral au cours duquel des élèves du Conservatoire passent des scènes de leur choix devant Georges Werler, metteur en scène. Un moment privilégié de travail, d'échange et de transmission.

■ Des débats

• La copie privée, un dispositif d'intérêt général ? (jeudi 18 juillet)

En partenariat avec l'Adami
Débat animé par Pascal Rogard, directeur général de la SACD. Avec Bruno Boutleux, directeur général de l'Adami, Françoise Castex, euro-députée, Christian Kert, député des Bouches du Rhône, Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, Hubert Colas, directeur de Diphongue Cie et Marie Collin, directrice artistique du Festival d'Automne.

• Ré-écriture et traduction : 20 fois sur le métier... (samedi 20 juillet)

Avec Olivier Cadiot, écrivain, Mériam Korichi, dramaturge et Françoise Spiess, écrivain, metteur en scène. En partenariat avec les Éditions Gallimard.

■ Des rencontres, des lectures

• Chorégraphes et formation continue (vendredi 12 juillet)

Les chorégraphes ont accès, par leur statut d'auteur, à la formation continue par l'AFDAS depuis peu.



Les 5 à 7 dans la cour du Conservatoire

© LN Photographers

Mais dans ces métiers où la formation initiale se confond avec la préparation des artistes interprètes, comment peut-on penser la formation continue? Un débat avec et pour les chorégraphes, à l'initiative de Daniel Larrieu administrateur Danse à la SACD.

Rencontre modérée par Albane Ahrens, La Belle Ouvrage. Avec Mié Coquempot et Joanne Leighton, chorégraphes, représentantes du syndicat Chorégraphes Associés.

• **Bêtes de scène (Lundi 15 juillet)**
Rencontre de la **SACD Belgique** avec Dominique Roodthoof, metteuse en scène et Vinciane Despret, philosophe/éthologue, autour de leur spectacle *Si vous désespérez un singe, vous ferez exister un singe désespéré (Smatch 1)*.

• **Journées ANPAD (mardi 16 et mercredi 17 juillet)**
(Association Nationale des professeurs d'Art Dramatique)
Sur le thème : Art/Théâtre/Transmission.

• **Ecrivains Associés du Théâtre (Mercredi 17 juillet)**
(EAT) : Vendanges précoces
Après avoir assisté aux lectures de 17 extraits de textes par des comédiens du collectif A Mots Découverts, le public est sollicité pour élire la «Tête de cuvée» de ce Festival 2013 en s'aidant d'un guide mis à sa disposition et reprenant le vocabulaire de l'oenologie.

8 SUJETS À VIF PLACÉS SOUS LE SIGNE DE LA JEUNESSE

• **Jardin de la Vierge du lycée Saint-Joseph / du 8 au 25 juillet à 11h et 18h**

Une coproduction SACD/ Festival d'Avignon
Rendez-vous incontournable du festival, les Sujets à Vif proposent des rencontres inattendues entre interprétations et écritures. Des rapprochements provoqués, préparés, rêvés, entre des interprètes et des auteurs. Cette année 8 commandes ont été passées à de jeunes auteurs et interprètes venus d'horizons très différents :

Créatures

Une commande à D' de Kabal
Conception et interprétation : D' de Kabal, Émeline Pubert. Œil extérieur : Farid Berki. Production déléguée R.I.P.O.S.T.E. Avec le soutien de la Région Ile-de-France.

19-born – 76-rebels

Une commande à Mamela Niamza
Conception : Mamela Nyamza. Interprétation : Mamela Nyamza, Faniswa Yisa. Avec le soutien des Saisons France-Afrique du Sud 2012-2013.

Garden party

Une commande à Ambre Kahan.
Conception et mise en scène : Ambre Kahan. Interprétation : Duncan Evennou, Karine Piveteau. Création son : Marie Charles. Textes : Stig Dagerman, Freddy Mercury, Bernard Noël. Avec la participation du Théâtre National de Bretagne.

Perlaborer

Une commande à Vincent Dissez.
Conception et interprétation : Vincent Dissez, Pauline Simon.

Dans les bois

Une commande à Sébastien Le Guen
Conception et interprétation : Sébastien Le Guen, Dgiz. Musique : Jérôme Hoffmann. Production : Lonely Circus. Accueil en résidence Verrerie d'Alès, Pôle national Cirque Languedoc-Roussillon, Ville de Balaruc-les-Bains.

Bataille

Une commande à Hassan Razak
Mise en scène : Pierre Rigal. Chorégraphie : Hassan Razak, Pierre Rigal. Interprétation : Hassan Razak, Pierre Cartonnet. Production Compagnie Onstap, compagnie dernière minute. Avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées et de la Scène nationale de Cavaillon.

Son son

Une commande à Nicolas Maury
Voix, corps et texte : Nicolas Maury. Musique : Julien Ribot ; Dramaturgie : Marcia Romano. Collaboration : Guillaume Vincent ; Sculpture : Pierre-Guilhem Coste. Textes de : Mikael Buch, Robert Cantarella, Liliane Giraudon, Yann Gonzales, Nicolas Maury, Noëlle Renaude, Marcia Romano (en cours). Production Cie Midi Minuit. Avec le soutien de La Colline-théâtre national, du Centre National de la Danse, de la Ménagerie de Verre, de la Comédie de Reims.

Scum rodeo

Une commande à Sarah Chaumette
Texte : Valérie Solanas. Interprétation : Sarah Chaumette. Mise en scène : Mirabelle Rousseau. Scénographie : Jean-Baptiste Bellon. Son : Lucas Lelièvre ; costume : Marine Provent. Production Le T.O.C.. Avec le soutien artistique du Jeune Théâtre National.

ÉVÉNEMENTS SOUTENUS PAR LA SACD

- Avec France Culture, au Musée Calvet
- Lancement du portail Fictions de France Culture : 16 juillet à 11h30. Avec Pascal Rogard (SACD), Yves Nilly (SACD), Olivier Poivre d'Arvor (France Culture), Blandine Masson (France Culture), Mathieu Gallet (INA) et Joël Ronez (Radio France).
- Voix d'Afrique : du 17 au 19 juillet et du 23 au 25 juillet : Cycle de lectures de textes d'auteurs africains.
- Voix d'auteur : 16 juillet à 20h. Une soirée consacrée à Laurent Mauvignier. Lecture du texte *Une légère blessure* de Laurent Mauvignier par la comédienne Johanna Nizard, suivie d'un entretien avec Olivier Barrot.
- Carte blanche à Alain Degois dit «papy», fondateur de Déclit Théâtre, association d'improvisation de Trappes et découvreur de talents : 21 juillet à 17h.
- Le K.O. des mots
Match d'improvisation littéraire : 21 juillet à 19h30, gymnase du lycée Saint Joseph.

• Avec RFI, au jardin de Mons

• **Ca va, ca va l'Afrique ! :**
du 11 au 16 juillet
Cycle de lectures de textes de jeunes auteurs francophones africains : Dieudonné Niangouna, Sony Labou Tansi, Nasser Mwanza, Marie-Louise Bibish Mumbu, Aristide Tarnagda, Julien Mabilia Bissila

• Avec France Télévisions

• **Les Vidéomatons**
Les compagnies du Off viennent pitcher leurs spectacles devant une caméra installée dans la cour du Conservatoire. Les vidéos sont diffusées sur les sites : www.culturebox.fr, www.sacd.fr

• Avec l'Adami

• **Objectif Diffusion**
La SACD et l'Adami proposent aux structures aidées pour leur création 2013 une captation vidéo intégrale de leur spectacle, dans le but de leur offrir des outils de qualité pour sa diffusion ultérieure, via des bandes annonces, extraits ou intégralité en HD.

• Binôme

Le poète et le savant : des textes issus de rencontres entre des auteurs et des scientifiques.
Du 16 au 21 juillet. Hôtel Forbin de Sainte Croix / Cour de l'Hôtel de la Préfecture de Vaucluse
En partenariat avec : la Cie Les sens des mots et le CnT

• **La SACD Belgique** est présente au Théâtre des Doms du 7 au 28 juillet avec le spectacle *Si vous désespérez un singe, vous ferez exister un singe désespéré (Smatch 1)*.



Les Vidéomatons

© LN Photographers

Spectacle vivant : la SACD gagne en efficacité

L'été arrive et avec lui les nombreux festivals de spectacle vivant dans toute la France. L'occasion pour nous de faire un point sur les grandes réformes que nous avons conduites et que nous poursuivons pour améliorer la gestion de ce secteur à la SACD.

Par Janine Lorente, directrice générale adjointe de la SACD



Nous parlons très souvent dans ce magazine de nos actions politiques pour promouvoir la création en France d'œuvres de théâtre et de toutes les disciplines de la scène. Nos actions culturelles sont aussi très présentes dans ces pages. D'ailleurs, à l'heure où montent à Bruxelles des voix contre la copie privée dont une partie sert à financer des activités artistiques essentielles au renouvellement des auteurs dans notre pays, je voudrais juste citer un chiffre : 13,9 millions d'euros. C'est le montant investi par la SACD depuis dix ans dans toutes les formes de spectacle vivant, à travers des partenariats avec des festivals par exemple, ou en direct dans la création et la diffusion des œuvres.

Mais la SACD c'est aussi et surtout l'autorisation, la perception et la répartition des droits, missions que des milliers d'auteurs nous ont confiées par un mandat de gestion.

PRISME

En 2011, la SACD a lancé un grand projet transversal visant à augmenter notre efficacité dans tous les actes de gestion que nous accomplissons pour les auteurs dénommé PRISME (eh oui, nous ne savions pas que la NSA américaine faisait de même !).

La première réforme a visé les autorisations. Toute représentation d'une œuvre doit faire l'objet d'une autorisation préalable des auteurs ou de leurs ayants droit. Or, trop de spectacles voient le jour alors que la SACD n'a pas validé les conditions ou pire, sans avoir été autorisés. Ces spectacles sont détectés par nos collaborateurs et donnent donc lieu à perception. Mais le système n'était pas satisfaisant. Nous devons renforcer le rôle de négociation et d'anticipation de notre Direction du Spectacle vivant, tout particulièrement pour les producteurs et salles professionnels. Une nouvelle organisation de la Direction a donc été mise en place en novembre 2012 afin que les collaborateurs puissent intervenir très en amont des projets et accompagner efficacement les auteurs et entrepreneurs

de spectacle. Une autorisation ou un contrat élaboré bien avant la première évitera des problèmes.

DÉMATÉRIALISER POUR SIMPLIFIER ET ACCÉLÉRER

Les conditions financières d'une autorisation relèvent soit de nos conditions générales, soit de conditions particulières négociées avec les syndicats et associations d'entrepreneurs. Nous n'avons jamais formalisé

délais de traitement et réduire nos coûts : voilà l'un des autres objectifs visés dans PRISME. Deux extranets ont été lancés avec succès en début d'année 2013. Le premier permet aux compagnies, producteurs, tourneurs, et bientôt aux salles elles-mêmes de saisir dans notre système les dates et lieux de représentations, point de départ d'une facturation par la SACD. Le deuxième permet d'intégrer directement dans notre système les bordereaux

Dématérialiser nos actes de gestion pour accélérer nos délais de traitement et réduire nos coûts

dans un document public ces conditions générales. C'est chose faite. Elles ont été également simplifiées. Les compagnies indépendantes, à l'origine de 125 200 représentations par an en France, pourront désormais consulter nos conditions minimales sur le lien suivant : www.sacd.fr/fileadmin/ress-tele/sv/conditions_generales_sv.pdf et ainsi mieux construire leur projet. Dématérialiser nos actes de gestion pour accélérer nos

détails des recettes générées par l'œuvre. J'en profite d'ailleurs pour remercier les 30 producteurs qui ont bien voulu tester ces deux nouveaux services avant leur lancement. Plusieurs centaines de compagnies, producteurs, utilisent à présent ces services en ligne et la liste ne fait que grandir. Une communication dédiée aura lieu avant la fin de l'année. Autre évolution technique : le paiement en ligne, opérationnel depuis

mars 2013. Nous invitons un maximum d'entrepreneurs à utiliser ce moyen de paiement. Côté facturation, grâce à des précisions au niveau des règles européennes, nous allons bientôt pouvoir procéder à la facturation des droits d'auteurs par courrier électronique. Nous espérons diminuer très sensiblement le nombre de factures imprimées et ainsi réduire nos frais.

Autre projet en développement : un extranet « amateurs ». Le foisonnement de productions amateurs, capital pour le lien social dans toutes les villes de France, donne lieu à 25 000 représentations par an en France. Cette vitalité des associations amateurs génère une activité chronophage, notamment pour nos collaborateurs en région. Une première réforme avait permis il y a 5 ans de fluidifier la gestion des demandes d'autorisation : nous avons offert la possibilité aux auteurs ou ayants droit de confier à la SACD un mandat d'autoriser. L'absence de mandat entraîne une majoration de la retenue sur droits.

80 % des représentations amateurs sont à présent autorisées par la SACD dans le cadre de ce mandat. Pour aller plus loin dans la simplification et l'efficacité de la gestion des droits amateurs, nous allons ouvrir un portail grâce auquel les compagnies amateurs pourront « acheter » sur internet, contre paiement immédiat, le nombre de représentations qu'elles souhaitent donner d'une œuvre pour laquelle la SACD a reçu mandat. Voilà quelques-uns des projets d'amélioration. Mais le plus

marquant, le plus impactant pour la SACD, fut la réforme de la gestion de nos perceptions en dehors de Paris.

LA SACD EN RÉGIONS

Depuis 1964, à la SACD, la province, si l'on peut dire, commençait après le périphérique. Paris intra-muros était géré par le siège, et tous les autres départements, y compris ceux de la proche banlieue parisienne, par l'intermédiaire de nos délégués régionaux.

Consolider au siège rue Ballu la gestion de la quasi-totalité des spectacles joués en Ile-de-France est vite devenu un objectif prioritaire. À partir d'avril 2012, nous avons entrepris l'intégration progressive en gestion directe de plus de 1 000 lieux des départements 78, 91, 92, 93, 94, 95. Cinq collaboratrices et collaborateurs SACD sont chargés de cette mission.

Pour le reste de la France, notre principal objectif était et est toujours de réduire les délais de facturation et de paiement des droits. Pour ce faire, nous manquait à la SACD le métier spécifique de manager des 75 collaborateurs répartis dans toute la France. Nous avons donc recruté deux personnes qui, établies en régions, sillonnent la France d'est en ouest et du nord au sud pour mieux accompagner nos délégués dans leurs missions, dans le but de mieux servir les auteurs et les entrepreneurs de spectacle. Après 10 mois d'activités, nous voyons déjà les résultats positifs de ce nouveau management. Je tiens à préciser que les coûts

de gestion liés à cette nouvelle organisation sont inférieurs à ceux générés par le système précédent.

214 000 représentations scéniques l'an passé en France et à l'international. Plus encore cette année, nous l'espérons. Nous continuons de simplifier, dématérialiser, accélérer, ou encore de rendre notre gestion plus précise, dans le seul but de mieux servir nos membres et les utilisateurs de leurs œuvres.

Décès de Jean Matthyssens

Disparu le 24 juin dernier, à l'âge de 93 ans, Jean Matthyssens fut Délégué général de la SACD de 1947 à 1987.

Hommages

— « Mon chagrin est immense. Délégué général, Jean Matthyssens m'a tout appris sur la SACD. Chaque fois que je me rendais rue Ballu, je rejoignais le premier étage où se trouvait son bureau. Je n'oublierai jamais son accueil, son sourire, son altruisme. Quand je suis devenu ministre, ressentant le besoin d'un conseiller sûr, c'est à Jean, à peine retraité, que je me suis adressé. Il se préparait à de longues vacances mais n'a pas hésité. Ses avis furent incomparables. Commandeur de la Légion d'honneur et des Arts et Lettres, il pouvait aussi se réclamer de la Croix du Combattant volontaire de la Résistance. Depuis vingt ans, nous n'avons jamais laissé passer un mois sans nous appeler. Nous avions tant de choses à partager ! Je l'aimais et il m'aimait. »

Alain Decaux de l'Académie française, ancien Président de la SACD

— « Jean Matthyssens n'a eu de cesse de consacrer son action avec passion aux auteurs et à la défense de leurs droits. Durant 40 ans, sous des présidences de la SACD variées telles que celles de Marcel Pagnol, Claude Santelli, André Roussin, et bien d'autres encore, il aura eu à cœur de défendre les principes fondateurs de notre action. Toujours combatif et engagé, il était resté très actif et proche de la SACD. Qu'il s'agisse de l'Association Beaumarchais (qu'il avait créée avec Claude Santelli), du Prix Plaisir du Théâtre ou de l'Amicale des Anciens salariés, nous avons pu profiter de sa présence rue Ballu en de nombreuses occasions, jusqu'à une période très récente. Nos pensées accompagnent sa famille, et notamment son épouse, Francine et sa fille Isabelle, ainsi que tous ceux qui lui sont proches. »

Pascal Rogard et Jacques Fansten, directeur général et président de la SACD



Claude Brulé, Alain Decaux et Jean Matthyssens

Nora Hamzawi : « Les états excessifs dans lesquels on peut se mettre me font rire »

Dans son spectacle, qu'elle vient de jouer 3 mois durant au Théâtre du Gymnase avant de le reprendre à l'automne, elle se moque de ses névroses, sans fausse pudeur. Au moment d'évoquer son parcours de jeune humoriste, même franc-parler chez Nora Hamzawi, lauréate en mai dernier du prix SACD de l'écriture au festival L'Humour en Capitales.



© Mathieu Dortomb

Dans votre spectacle, vous brossez le portrait d'une jeune femme approchant la trentaine. C'est vous ou c'est plus généralement la trentaine d'aujourd'hui ?

Tout est inspiré de moi. Mais ce n'est pas complètement un autoportrait non plus, parce que la personne que je joue sur scène a des travers pires que les miens et qu'à l'inverse, je suis plus timide qu'elle dans la vie. Disons que je me concentre sur des aspects de ma vie qui sont susceptibles de parler au plus grand nombre.

Au départ, j'avais dans l'idée de m'adresser d'abord au plus grand nombre de filles, mais aujourd'hui j'aimerais bien que ça parle autant aux hommes qu'aux filles. Et j'aimerais aller plus loin sur les névroses, pour que ce ne soit plus seulement celles d'une trentenaire. Je constate qu'il y a déjà de plus en plus de garçons qui viennent voir mon spectacle. Surtout des hommes en couple. Ils se disent, « ça va, y a pire qu'à la maison » ou alors « ça me rassure, en fait vous avez toutes un problème »... (rires).

Comment fait-on quand on est une timide pour monter sur scène et se livrer comme ça ?

Monter sur scène, ça me libère. Dans la vie, j'ai peur de tout. Or quand je suis face au public, je n'ai plus peur. C'est une heure pendant laquelle je me sens hyper-protégée. Le pire truc qu'il puisse m'arriver, c'est un bide... Ce qui n'est pas très grave. Ma seule crainte, c'est d'être vulgaire ou de tomber dans la facilité. Le prix SACD m'a un peu rassurée. On me dit tout le temps que c'est courageux de faire du one-man, mais avant, j'avais un job qui ne me passionnait pas et je trouvais ça plus courageux d'aller tous les jours au bureau.

Faire de la scène, est-ce aussi une forme de thérapie ?

Pas vraiment. Je suis une thérapie depuis 10 ans, alors je n'en ai pas vraiment besoin. Mais à l'écriture, peut-être. Mes textes ne sont pas tous destinés à être drôles ni à être joués. C'est à la relecture que je trouve parfois matière à plaisanter, avec le recul. Les états excessifs dans lesquels on peut se mettre me font rire : la dépression, le syndrome prémenstruel dont je parle dans le spectacle...

Monter sur scène représente plutôt l'inverse d'une thérapie pour moi : au quotidien je me confie trop, j'absorbe trop les choses, je suis une éponge, je me pose plein de questions...

Sur scène, je ne pense ni au passé ni à l'avenir ; c'est le seul moment où je suis dans l'instant présent.

Qu'est-ce qui vous a décidé à vous lancer ?

Je voulais être comédienne. J'ai fait le Cours Florent et l'atelier Fanny Vallon. J'ai joué dans des courts-métrages, notamment dans un segment du film à sketches *Réussir sa vie*. Mais je ne tournais pas assez.

Et puis, il y a avait ce que j'appelle dans mon spectacle les « mauvais castings » : chaque fois qu'on m'appelait c'était pour des trucs genre « cherche petite beurette pour jouer tel truc », j'arrivais au casting et on me disait que je ne faisais pas assez beurette. A l'inverse, d'autres ne voulaient pas me recevoir parce que j'étais trop typée. Ça me rendait folle. J'ai commencé à sortir du circuit. J'ai même fait un stage « Etudes quanti/quali pour les entreprises cotées au Cac 40 » !

Puis une amie qui savait que j'écrivais beaucoup m'a suggéré d'envoyer des textes à une boîte de prod d'humour. J'ai vu que le spectacle de Florence Foresti était produit par Juste pour rire. J'ai écrit à Gérard Sibelle qui m'a fait faire des scènes ouvertes. D'abord 5 minutes, puis 7, puis 10. C'était encore trop écrit. Il m'a conseillé de préparer un 50 minutes. Puis on a arrêté de bosser ensemble parce qu'on s'est soulés mutuellement. J'avais envie de bosser seule je crois.

Et ensuite ?

Cela fait maintenant quatre ans que je fais du one-man-show. Mais j'ai longtemps fait ça n'importe comment. Je bossais beaucoup à côté et je n'avais pas la force de faire des scènes ouvertes le soir en rentrant. Je stagnais. Puis j'ai fait un passage chez Ruquier qui s'est très mal déroulé. Mon clash avec Jean Benguigui a fait un peu le tour du net. Là, il s'est produit un truc. J'étais tellement en colère que j'ai décidé de réagir. C'était juste avant l'été. J'ai quitté mon boulot en me disant que j'allais écrire mon spectacle pour la rentrée.

En octobre je le jouais à la Comédie des 3 Bornes et jusqu'en mars, c'était complet à chaque fois. C'est une minisalle mais j'avais joué dans des salles plus petites et je galérais. C'est là que mon producteur m'a repérée.

Vous sentez-vous aujourd'hui plutôt comédienne ou auteur ? On voit ces deux facettes dans votre spectacle : il y a des passages très écrits et d'autres où l'on voit davantage l'interprète.

Quand on me demande ce que je fais dans la vie, je dis que je suis comédienne. Mais c'est compliqué. J'aimerais bien continuer à écrire. Des films ou des séries. Et j'ai aussi envie de jouer des choses que je n'ai pas écrites.

Dans mon spectacle, je trouve que cela manque un peu de vanes. Il a besoin d'être musclé. Mais je suis aussi très attachée aux moments de flottement. Quand je vais voir un one-man-show, j'ai besoin de faire connaissance avec la personne derrière les blagues. Sinon je ne vois que

l'humoriste, je me focalise sur sa technique. Et on parle quand même un peu tous des mêmes choses. J'aime par exemple ce que fait le Comte de Bouderbala. Et pas parce que je fais ses premières parties (rires). Il tient une scène pendant deux heures. Tu ris tout du long mais derrière, il y a aussi une vraie nature, un charisme. Quand j'ai commencé le one-man, je me comparais aux humoristes qui marchaient. Je me demandais toujours : « Que veulent les gens ? » Je voulais plaire tout le temps. Et du coup c'était trop tiède.

Mon spectacle a commencé à être meilleur le jour où j'ai lâché prise. Comme j'avais toujours peur d'être moche, je ne m'épuisais pas sur scène. J'étais dans la retenue. Là je sors, je suis épuisée, en nage. J'ai compris que les comiques qui y arrivent ne sont pas forcément ceux qui ont un texte dingue, mais ce sont ceux qui ont une vraie nature. Et eux, ils ne se demandent pas ce que veulent les gens.

Quelles sont vos envies ?

Ma priorité, c'est vraiment mon spectacle. Je le reprends en octobre, toujours au Gymnase, et je jouerai trois soirs par semaine au lieu de deux. J'aimerais rajouter 15 minutes de plus, qu'il fasse 1h10 environ. Et qu'il touche un public plus large. Sinon, j'écris aussi une série autour d'un psy. Et puis je continue mes chroniques sur France Inter à la rentrée, a priori.

Mais ce que je voudrais par-dessus tout, c'est arriver à être bonne trois soirs de suite au Gymnase.

**Propos recueillis par
Guillaume Regourd**

REPÈRES

1985

Naissance à Cannes

2009

Nora one-woman-show au Théâtre Le Bout

2009

Participe à l'écriture de la série Scènes de ménages (M6)

2011

Harmonie Hormonale à la Comédie des 3 Bornes

2012

Actrice dans le film Réussir sa vie de Benoît Forgeard

2013

Participe à l'écriture de la série En Famille (M6)

2013

Nora Hamzawi au Théâtre du Gymnase

Administrateurs 2013-2014

Le Conseil d'administration

→ Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide et définit la politique de la Société, conjointement avec le(la) président(e) et le directeur général (Article 21 des statuts). Chaque membre est élu pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée générale. Le (la) président(e) est élu(e) pour une année par le nouveau Conseil d'administration.

Font leur entrée au Conseil : Sophie Deschamps, Louise Doutreligne, Louis Dunoyer de Segonzac, Jean-Paul Farré, Michel Favart, Victor Haïm, Jeanne Labrune, Didier Long, Pascal Mirleau, François Rollin.

Président



Jacques Fansten
(télévision)

Premier Vice-président



Yves Nilly
(radio)

Vice-présidents



Sophie Deschamps*
(télévision)



Louis Dunoyer de Segonzac*
(musique)



Laurent Heynemann
(cinéma)



Louise Doutreligne*
(théâtre)



Caroline Huppert
(télévision)

Administrateurs délégués



Daniel Larrieu
(danse)



Georges-Olivier Tzanos
(animation)



Pascal Mirleau*
(animation)



Philippe Goudard
(arts du cirque)



Yves Nilly
(radio)



Frédéric Michelet
(arts de la rue)



Didier Long*
(mise en scène)



Catherine Cuenca
(Création interactive)

Administrateurs



Bernard Cavanna
(musique)



Jean-Paul Farré*
(théâtre)



Joëlle Goron
(télévision)



Victor Haïm*
(théâtre)



Dominique Probst
(musique)



Luc Jabon
(président du comité belge)



Christiane Spière
(télévision)



Arthur Joffé
(cinéma)



Jean Marbœuf
(cinéma)



Claire Lemaréchal
(télévision)



Jeanne Labrune*
(cinéma)



Marie-Anne Le Pezennec
(télévision)



Franck Philippon
(télévision)



François Rollin*
(théâtre)



Michel Favart*
(télévision)



Jacques Rampal
(théâtre)



Luc Dionne
(président du comité canadien)

Jacques Fansten a été réélu à la présidence de la Société. 10 nouveaux administrateurs ont été élus au Conseil d'administration, 3 à la Commission de contrôle du budget, 1 à la Commission du droit de communication pour un mandat de trois ans lors de l'Assemblée générale du 20 juin 2013.

Consultez les biographies sur www.sacd.fr

→ Commission de contrôle du budget

Elle se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'Assemblée générale.

Font leur entrée dans la Commission : Michèle Dhallu, Nelly Kaplan, Corinne Klomp.

→ Commission du droit de communication

Cette commission spéciale, qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés aux articles 35-3 et 35-4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

Fait son entrée dans la Commission : Annick Rannou Laforet.

→ Les commissions et délégations

Commission d'action sociale
Michel Favart, Joëlle Goron, Christiane Spièro.

Délégués aux Prix
Jean-Paul Farré, Didier Long.

Délégués à l'humour
Catherine Cuenca, Joëlle Goron, Jean Marbœuf.
Et Charles Nemes.

La Commission de contrôle du budget

Président



Olivier Dutailis
(spectacle vivant)

Vice-Président



Jean-Pierre Igoux
(audiovisuel)

Rapporteur



Corinne Klomp*
(spectacle vivant)

Vice-rapporteur



Michèle Dhallu*
(spectacle vivant)

Commissaires



Nelly Kaplan*
(audiovisuel)



Myriam Boyer
(audiovisuel)



Stéphanie Duncan
(audiovisuel)



Sophie Loubière
(audiovisuel)



Emmanuelle sardou
(audiovisuel)

La Commission du droit de communication

Président



Jean-Luc Annaix
(spectacle vivant)

Commissaires



Christophe Botti
(spectacle vivant)



Annick Rannou
Laforet*
(audiovisuel)



Frédérique Topin
(audiovisuel)



Michel Beretti
(audiovisuel)



Claire Barré
(audiovisuel)

La Direction générale



Pascal Rogard,
directeur général



Janine Lorente,
directrice générale
adjointe

*Élus lors de l'assemblée générale du 20 juin 2013

Fête des Prix SACD 2013



LE PALMARÈS

GRAND PRIX : Pierre Étaix

PRIX EUROPÉEN : Adam Price,
Jeppe Gjervig Gram & Tobias Lindholm

PRIX CINÉMA : Benoît Jacquot

PRIX NOUVEAU TALENT CINÉMA : Cyril Mennegun

PRIX SUZANNE BIANCHETTI : Pauline Étienne
*(Récompense une jeune comédienne de théâtre débutant
une carrière cinématographique prometteuse)*

PRIX TÉLÉVISION : Christian Faure

PRIX NOUVEAU TALENT TÉLÉVISION : Rodolphe Tissot

PRIX ANIMATION : Mathieu Auvray

PRIX NOUVEAU TALENT ANIMATION : Benjamin Renner

PRIX CRÉATION INTERACTIVE : Frank Chiche & Georges Fleury

PRIX RADIO : Maryline Desbiolles

PRIX NOUVEAU TALENT RADIO : Zabou Breitman & Laurent Lafitte

PRIX THÉÂTRE : Guy Foissy

PRIX NOUVEAU TALENT THÉÂTRE : Marion Aubert

PRIX DE LA MISE EN SCÈNE : Anne-Laure Liégeois

PRIX DE LA TRADUCTION ET/OU ADAPTATION : Gérald Sibleyras

PRIX HUMOUR/ONE MAN SHOW : Pierre Palmade

PRIX NOUVEAU TALENT HUMOUR/ONE

MAN SHOW : Arnaud Tsamère

PRIX ARTS DU CIRQUE : Angela Laurier

PRIX ARTS DE LA RUE : Doriane Moretus & Patrick Dordoigne

PRIX CHORÉGRAPHIE : Christian Rizzo

PRIX NOUVEAU TALENT CHORÉGRAPHIE : Anne Nguyen

PRIX MUSIQUE : Graciane Finzi

PRIX NOUVEAU TALENT MUSIQUE : Blaise Ubaldini

MÉDAILLES BEAUMARCHAIS : Michel Aumont, Jackie Buet, Serge Kancel & Gilles Butaud, Marie-France Mignal, Martine Offroy
*(Honorent les personnalités qui ont œuvré pour les auteurs
et pour la création)*



Jacques Fansten et Pierre Étaix



Denise Chalem et Michel Aumont



Zabou Breitman & Laurent Lafitte



Pierre Palmade

Assemblée générale

Les actions politiques de la SACD en 2012

En 2012 la SACD a entrepris de nombreuses actions pour défendre le statut des auteurs et leurs conditions de rémunération. En termes politiques, elle a concentré ses efforts autour de quatre grandes « causes » essentielles pour l'avenir.

Avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République, la nomination d'un nouveau gouvernement et le renouvellement important du Parlement, l'année 2012 a été marquée par l'arrivée de nouveaux interlocuteurs parmi les pouvoirs publics et par de nouvelles orientations politiques. Force de proposition durant la campagne électorale, la SACD a également dû faire un travail de pédagogie et de conviction auprès des responsables publics et politiques pour les sensibiliser aux défis de la diversité culturelle et aux enjeux de la création.

Quatre axes se sont particulièrement dégagés de l'action de la SACD :

→ SOUTENIR L'EXCEPTION CULTURELLE

La nomination de Pierre Lescure à la tête d'une mission chargée de définir l'acte 2 de l'exception culturelle a placé ce début de quinquennat sous l'angle de la modernisation de nos politiques culturelles. A l'occasion de plusieurs auditions et rencontres, la SACD a formulé des propositions pour adapter l'exception culturelle à l'ère numérique : élargir les financements de la création aux nouveaux acteurs du Net, intégrer la télévision connectée dans le système de soutien à la création, assouplir les règles d'exposition des films...

En direct ou en lien avec la SAA, la SACD a aussi réagi aux menaces sur la diversité culturelle qui se multiplient en provenance de l'Europe et est intervenue auprès de la Commission européenne et du Parlement européen sur plusieurs dossiers.

Dans le cadre de l'ouverture des négociations commerciales Europe/ Etats-Unis - qui aurait pu fragiliser toutes les politiques culturelles - la SACD s'est fortement mobilisée, avec le soutien des auteurs français et européens, pour sensibiliser les pouvoirs publics et éviter que l'exception culturelle ne serve de monnaie d'échange dans les discussions. Une démarche qui a porté ses fruits **puisque le 14 juin dernier, lors d'une réunion consacrée à cette question, les ministres européens du Commerce extérieur ont décidé que les services audiovisuels et cinématographiques seraient exclus du mandat de négociation donné à la Commission européenne.**

→ FAVORISER L'ACCÈS AUX ŒUVRES ET LEUR DIFFUSION

Le numérique est une chance pour assurer une meilleure diffusion des œuvres. La SACD a défendu un assouplissement des règles qui limitent et freinent la diffusion des films et des œuvres : elle a proposé une réforme de la chronologie des médias, aujourd'hui obsolète, pour favoriser le développement des offres légales, notamment par abonnement. Elle a milité pour une levée des contraintes qui pèsent sur les chaînes de télévision pour diffuser les œuvres. Elle a aussi défendu la mise en place d'une exploitation permanente et suivie des films afin que chacun puisse avoir accès aux œuvres sur les plateformes numériques.

Favoriser la diffusion des œuvres doit aussi aller de pair avec l'éveil des plus jeunes à l'art et à la culture. C'est un chantier d'intérêt général auquel la SACD a décidé d'apporter sa contribution avec l'opération « Un artiste à l'école », parrainée cette année par Bertrand Tavernier.

→ DÉFENDRE LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

Cet objectif initial de Beaumarchais reste plus que jamais d'actualité. Les attaques permanentes contre la rémunération pour copie privée et les projets du gouvernement d'augmenter le taux de TVA à 10 % sur les droits d'auteur en 2014 ont, eux aussi, beaucoup mobilisé la SACD. Plus globalement, la SACD a proposé aux pouvoirs publics d'engager, dans le domaine du cinéma en particulier, un chantier de transparence et de respect du droit des auteurs, souvent bafoué.

→ LA COPIE PRIVÉE, UNE LÉGITIME COMPENSATION

La SACD a défendu de manière très active la rémunération pour copie privée, attaquée tous azimuts par les importateurs et certaines grandes entreprises du Net. Elle l'a défendue en France d'abord en intervenant auprès des parlementaires pour faire un travail de pédagogie sur la légitimité de la copie privée à l'ère numérique. Elle a également joué un rôle actif dans l'adoption des nouveaux barèmes de rémunération en décembre par la Commission Copie privée, malgré la tentative des importateurs d'en bloquer le fonctionnement.

LA SACD EN 2012 : LES CHIFFRES CLÉS

DONNÉES GÉNÉRALES

- 26 510 nouvelles œuvres déclarées en 2012
- 46 000 représentations spectacle vivant à Paris et 121 000 en province
- 153 160 œuvres audiovisuelles diffusées, 196 721 heures de programmes*

PERCEPTION/RÉPARTITION

- 195 millions d'euros perçus (- 4,6% par rapport à 2011)

Cette baisse est principalement due à une contraction du marché audiovisuel.

- 186 millions d'euros répartis (- 8,45% par rapport à 2011)

La baisse des perceptions entraîne une baisse mécanique des répartitions. En outre, la SACD est tributaire des délais de paiement des diffuseurs audiovisuels.

LES AUTEURS

- 53 915 adhérents
- 1762 nouveaux adhérents
- 429 nouveaux sociétaires adjoints (3650 sociétaires adjoints au total)
- 246 nouveaux sociétaires (5 323 au total)
- 19 318 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2012

L'ACTION SOCIALE

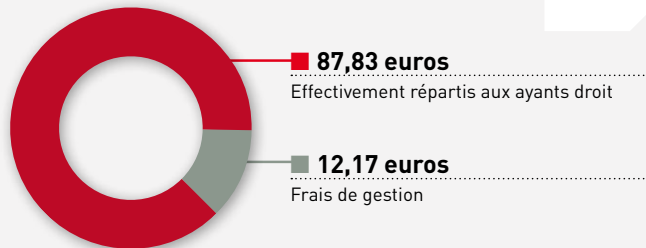
- Allocations complémentaires aux retraites : 3,31 millions d'euros
- Actions de solidarité directes : 0,193 millions d'euros (51 soutiens accordés)
- Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet : 32 soutiens
- Assistance sociale : 233 personnes reçues

L'ACTION CULTURELLE

- Budget global : 4,52 millions d'euros
- Affectations légales (art L312-9 du CPI) : 3,70 millions d'euros
- Affectations volontaires : 0,82 millions d'euros

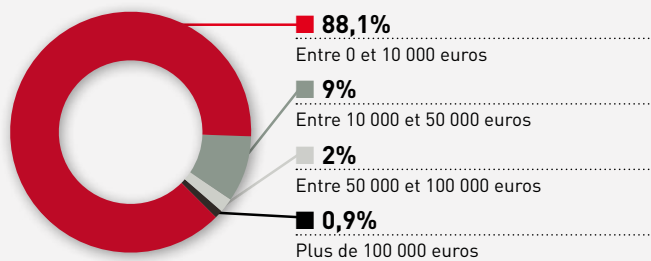
* En 2011. Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2012 ne sont pas encore connus.

SUR 100 EUROS PERÇUS, 87,83 SONT DESTINÉS À ÊTRE RÉPARTIS AUX AUTEURS



RÉPARTITION DES REVENUS PAR TRANCHE

88,1% des auteurs ont perçu moins de 10 000 euros annuels de droits d'auteurs en 2012
76% ont touché moins de 5000 euros annuels



LE BILAN FINANCIER EN 2012

Les comptes de la Société pour l'exercice 2012, traduisent un exercice contrasté, marqué par :

- la baisse des perceptions encaissées au cours de l'année (-4,6%) qui a généré des recettes d'exploitation en très léger recul par rapport à 2011 ;
- une évolution des charges d'exploitation en progression de 5 % sur 2011 surtout en raison de l'ajustement très important des provisions à caractère social (indemnités de fin de carrière et retraite des salariés, médailles du travail) ;
- une contribution des produits financiers à l'équilibre de la gestion de moins de 6 % des charges d'exploitation ;
- des opérations exceptionnelles importantes, liées à la reprise et la dotation de provisions pour risques et charges, qui dégagent un solde excédentaire de près d'1,5 M€.

Sur le plan méthodologique, l'application des nouveaux modes opératoires mis en place l'an passé s'est poursuivie et a été complétée cette année - au spectacle vivant - par l'alignement du mode de comptabilisation des « retenues sur perceptions annexes » sur celui déjà mis en œuvre en 2011 pour les « retenues sur droits » (à savoir le rattachement aux produits de l'exercice des retenues statutaires afférentes aux perceptions de l'année civile).

Cet ajustement a généré la prise en compte exceptionnelle de 13 mois de retenues sur perceptions annexes, ce qui explique la progression atypique de ce poste (+ 9,2 %) alors que les retenues sur droits « spectacle vivant » sont en recul, tout comme les perceptions concernées.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un excédent de ressources, et permis d'opérer un remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 1,45 M€, très proche de celui réalisé l'an passé (1,55 M€), et qui représente environ 160 % du seul « prélèvement spécifique ».

→ LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : LES FAITS MARQUANTS

LES RESSOURCES

En matière sociale

1 3 310 K€ affectés aux libéralités, soit 5 % de plus qu'en 2011. Ce montant correspond au produit collecté en 2011 des ressources cantonnées à la couverture des allocations complémentaires aux retraites, en progression l'an passé.

2 Recul (-6,6 %) des « autres produits » affectés en partie à l'action sociale, principalement en raison de la baisse des ressources issues du domaine public et du revenu des dons et legs.

En matière culturelle

Hausse de 7 % des ressources d'action culturelle qui retrouvent leur niveau de 2010 :

1 la copie privée sonore progresse de 12,1 % et la copie privée audiovisuelle augmente de 1,2 %,

2 les droits irrépatriables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle ont augmenté,

3 Les produits financiers transférés à l'action culturelle augmentent de 7,2 %.

LES CHARGES

En matière sociale

1 Le montant des *allocations complémentaires* versées aux auteurs au titre des libéralités pour 2012, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui ont été affectées.

2 Les dépenses de solidarité sont à nouveau en augmentation (+ 7,4 %) ce qui traduit une précarisation certaine de la situation des auteurs, d'autant que la dotation exceptionnelle de 200 K€ constituée en 2010 pour accroître les possibilités d'intervention de la Société en faveur des auteurs en difficulté a été consommée en 2012 (33 K€).

En matière culturelle

Les charges correspondent très exactement au montant des ressources (4,52 M€). Celles-ci, imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides « mixtes ».

Ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation.

→ LE FINANCEMENT DE LA SADC

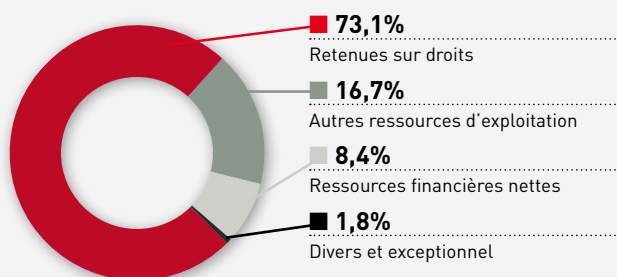
Comme ce fut le cas à quatre reprises depuis 2007 la SADC procèdera à un remboursement de retenue statutaire significatif. En effet, même si le montant des droits d'auteur perçus a diminué, les perceptions annexes se sont, elles, bien tenues, les ressources financières ont progressé et la SADC a pu reprendre des provisions visant à couvrir un risque contentieux majeur qui a été évité. Ainsi, la contribution des auteurs au financement des frais de gestion s'en trouve diminuée.

Ce remboursement, qui s'élève à 1,45 M€, représente une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 7 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à 1 fois et demi du montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 %.

LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Retenues sur droits	23 709
Autres ressources d'exploitation (*1)	5 418
Ressources financières nettes (*2)	2 739
Divers et exceptionnel (*3)	533
Total	32 418

(Chiffres en milliers d'euros)



(*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13.637 - 4.521 - 3.503 - 195 k€ = 5.418 k€)

(*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (2.795 - 56 k€ = 2.739 k€)

(*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (3.627+ 717 - (7.031 - 5.452) - 2.169 - 43 = 553 k€)

Action culturelle

Des festivals



FESTIVAL DE THÉÂTRE DE BLAYE ET DE L'ESTUAIRE

Parmi les temps-forts de cette édition : la présentation sous chapiteau par les Tréteaux de France de *Mademoiselle Julie* de Strindberg, dans une mise en scène de Robin Renucci ; trois grands plein air *Où j'ai laissé mon âme* de Jérôme Ferrari (prix Goncourt 2012), *Le Cid* dans une mise en scène de Sandrine Anglade et enfin *Don Quichotte* adapté et mis en scène par Laurent Rogero.

Du 24 août au 8 septembre.
Renseignements : chantiersdeblaye-estuaire.com



PLASTIQUE DANSE FLORE

Le festival de danse contemporaine de Versailles proposera, le temps d'un deuxième week-end après une première session en avril, des spectacles dans le cadre privilégié du Potager du Roi. Au programme : une dizaine de propositions artistiques initiant un dialogue original entre chorégraphie, art contemporain et jardin historique ; en partenariat avec l'École Nationale Supérieure de Paysage.

Du 13 au 15 septembre.
Renseignements : www.plastiquedanseflore.com



CARTOON FORUM

Installé à Toulouse, Cartoon Forum est un forum de coproduction et de distribution (réservé aux professionnels) exclusivement dédié aux séries d'animation européennes. Une soixantaine de projets de programmes destinés à la télévision et aux nouvelles plateformes seront présentés devant des décideurs à l'occasion de cette 24ème édition. Sont attendus cette année plus de 800 participants venus de 32 pays.

Du 17 au 20 septembre.
Renseignements : www.cartoon-media.eu/FORUM



FESTIVAL DE L'ECRIT À L'ECRAN

2^{ème} édition de ce festival de cinéma dans la Drôme. Une dizaine de films, tous adaptés d'une œuvre littéraire, seront programmés, chaque projection étant précédée d'une présentation par une personnalité du 7^{ème} art et suivie d'une rencontre avec le public. Cette année, le polar sera mis à l'honneur. Et aussi des lectures scéniques, du théâtre, des rencontres avec des auteurs, les coulisses d'un tournage, un marathon de cinéma...

Du 18 au 22 septembre.
Renseignements : www.actes-en-drome.fr



MUSICA

Le festival international des musiques d'aujourd'hui à Strasbourg a pour vocation de confronter les grandes œuvres musicales de la seconde moitié du XX^e siècle aux tendances actuelles de la création. Chaque année, Musica programme sur une quinzaine de jours plus d'une trentaine de manifestations. Soit, en 31 ans d'existence, plus de 1 000 concerts et spectacles programmés et quelque 700 compositeurs présentés.

Du 20 septembre au 5 octobre.
Renseignements : festivalmusica.org/festival



PARIS COURTS DEVANT

Pour sa 9^e édition, le festival de courts-métrages de Paris proposera au Cinéma des Cinéastes outre une compétition nationale et internationale, des rencontres professionnelles quotidiennes, des séances thématiques, des débats. Un prix SACD sera décerné à un film de fin d'étude. L'association Beaumarchais-SACD est partenaire du spectacle *Quatre Scénarios Vivants* qui propose des lectures de textes de cinéma en musique au Théâtre l'Européen.

Du 8 au 13 octobre.
Renseignements : coursdevant.com



FESTIVAL DE LA FICTION TV DE LA ROCHELLE

Le Festival de La Rochelle est devenu l'un des principaux rendez-vous consacrés à la télévision en France et le premier événement autour de la fiction. En plus d'une programmation reflétant la production nationale, propice à des rencontres et débats, le festival a instauré un rendez-vous réservé aux professionnels : les Ateliers de la Fiction TV. Cette année, ces ateliers mettront l'accent sur les échanges entre auteurs, producteurs et diffuseurs français et canadiens, à partir de l'étude de cas de 6 séries à succès issues des deux pays.

Du 11 au 15 septembre.
Renseignements : www.festival-fictiontv.com

Des spectacles



FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN

Le festival limougeaud célèbre cette année ses 30 ans. La SACD est un partenaire fidèle de ce tour d'horizon unique du spectacle vivant francophone ouvert aux écritures dans toute leur diversité. Sa commission Théâtre remet chaque année le Prix SACD de la Dramaturgie Francophone à l'auteur d'une œuvre d'expression française choisi parmi une sélection de textes proposée par la Maison des Auteurs de Limoges.

Du 26 septembre au 5 octobre.

Renseignements :

www.lesfrancophonies.com



FESTIVAL C'EST COMME ÇA !

Pour sa sixième édition, le festival pluridisciplinaire organisé dans le sud de l'Aisne par L'échangeur - Centre de Développement Chorégraphique Picardie, entend mettre particulièrement en lumière les écritures chorégraphiques et ses croisements avec les pratiques performatives. Un coup de projecteur sera aussi donné aux artistes en résidence longue parmi lesquels Julie Nioche, Clara Cornil ou encore Daniel Larrieu, administrateur délégué à la Danse de la SACD.

Du 9 au 19 octobre 2013.

Renseignements :

www.cestcommeça.org



ACTORAL

En cette année de festivités liées à Marseille-Provence 2013, la SACD apporte une fois de plus son soutien à ActOral, le festival international des arts et des écritures contemporaines. Elle est partenaire du programme l'Objet des mots, dont la finalité est de provoquer des collaborations inédites entre des écrivains et des artistes de la scène. Avec notamment : Grégoire Bouillier, Olivia Grandville, Manuel Vallade, Nicolas Doutey, Marc Lainé, Latifa Laâbissi...

Du 24 septembre au 13 octobre.

Renseignements :

www.actoral.org



FESTIVAL LUMIÈRE

Année un peu particulière pour le Festival de cinéma du Grand Lyon puisque l'Institut Lumière fête son trentième anniversaire. Cette cinquième édition du festival sera l'occasion de rendre toujours plus accessible au grand public le patrimoine cinématographique mondial. La SACD apporte tout particulièrement son soutien aux rétrospectives consacrées à des auteurs d'expression francophone.

Du 14 au 20 octobre.

Renseignements :

www.festival-lumiere.org

ARTS DE LA RUE

AUTEURS D'ESPACES

Dans le cadre des festivals d'Aurillac, Chalon dans la Rue et Coup de Chauffe à Cognac

La SACD soutient depuis 2006 la manifestation Auteurs d'Espaces en partenariat avec un collectif de festivals de scènes nationales, de théâtres conventionnés et d'associations culturelles. Cette manifestation a pour objectif de présenter une sélection de spectacles d'auteurs « arts de la rue », textuels ou non textuels, fixes ou déambulants, qui affirment clairement leur raison d'être dans l'espace public et dont l'écriture spécifique se distingue de fait du théâtre dans la rue.

Les spectacles sont sélectionnés au terme d'un appel à projets. Sur 68 dossiers reçus, 8 œuvres originales ont été choisies cette année. Les compagnies lauréates bénéficient d'une aide à l'écriture et à la création et sont programmées au moins deux fois dans l'un des trois festivals partenaires de cette édition. Les directeurs de ces trois structures faisaient partie du jury aux côtés d'artistes/auteurs de l'espace public.

Les projets sélectionnés

Au festival Chalon dans la rue à Chalon-sur-Saône (24-28 juillet) :

- *Borderline blues*, de Julie Lefebvre, Cie La Fabrique Fastidieuse
- *Les Fils des hommes*, de François Rascalou, Cie Action d'espace
- *La Grànde finale*, d'Agnès Pelletier, Cie Volubilis
- *La Tempête opus 2*, de Karim Sebbar, Association K

Renseignements : www.chalondanslarue.com

Au Festival international de théâtre de rue à Aurillac (21-24 août) :

- *Quatre Soleils*, de Luc Amoros, Cie Lucamoros
- *La Montagne*, de Jack Souvant, Cie Bonheur intérieur brut

Renseignements : www.aurillac.net

Au Festival Coup de Chauffe à Cognac (6-8 septembre) :

- *Be Claude*, de Pierre Pilatte et Jean Cagnard, Cie 1Watt
- *Haçati Yacu*, de Dalila Boitaud-Mazaudier et Boubacar Boris Diop, Cie Uz et Coutûmes

Renseignements : www.avantscene.com



Action culturelle

Fonds SACD

Tout au long de l'année, la SACD soutient la création au travers de fonds financés par son action culturelle.

Écrire pour la Rue

« Écrire pour la rue » est un dispositif d'aide institué par le ministère de la Culture et de la Communication en partenariat avec la SACD dans le cadre de son action culturelle pour valoriser la qualité des écritures pour l'espace public, impulser leur originalité et mieux structurer les méthodes d'élaboration.

Les lauréats de l'édition 2013 ont été désignés le 29 mai dernier :

- Groupe en fonction pour **Les garçons perdus** (auteurs : **Arnaud Pirault** et **Mustapha Azroual**)
- U-structure nouvelle pour **Strip-tease forain** (auteur : **Susan Meiselas Chêne**)
- La Française de comptage pour **Vous en voulez** (auteur : **Benoît Afnaim**)
- Les Thérèses pour **Sanctum Garageum ou l'esprit garage** (auteur : **Floriane Faccini**)
- Compagnie Jeanne Simone pour **Nous sommes** (auteur : **Laure Terrier**)
- Porcopolis (Thérèses) pour **Le grand e(pic) au St.Loup** (auteur : **Berta Tarrego**)
- Association Roure pour **Tripe(s)** (auteur : **Alix Montheil**)
- Royal Magic Beans Company (association Roure) pour **No visa for this country** (auteur : **Alix Denambride**)
- Le Phun pour **Martial Clément, soldat méconnu** (auteur : **Christian Lafargue (Garniuzze)**)

Fonds SACD Théâtre

Ce Fonds d'aide à la production a été créé en 2005 par le Conseil d'Administration de la SACD pour soutenir des projets issus du théâtre privé et du théâtre public : 11 créations théâtrales contemporaines, 2 reprises d'œuvres théâtrales contemporaines.

Le Fonds SACD encourage la production d'œuvres audacieuses qui reflètent la diversité des écritures contemporaines, afin qu'elles soient jouées sur scène et qu'elles rencontrent un large public.

Les lauréats de l'édition 2013 ont été désignés le 3 juin dernier :

- **Dans les draps de Morphée**, de **Cédric Chapuis** et **Céline Picart**, mise en scène de **Cédric Chapuis**, production de Scènes Plurielles.
- **Les Démineuses**, texte et mise en scène de **Milka Assaf**, production de l'Œil d'Horus.
- **La Fête**, texte et mise en scène de **Mélanie Martinez-Llense**, production Play.
- **Georges Kaplan**, texte et mise en scène de **Frédéric Sonntag**, production Asanisimasa.
- **Je marche dans la nuit par un chemin mauvais**, texte et mise en scène de **Ahmed Madani**, production Madani Compagnie, .
- **Mélodrames**, de **Gabor Rassov**, mise en scène de **Pierre Pradinas**, production Spectacle Pierre Jacquemont – La Pépinière.
- **Même pas peur**, de **Meriem Menant** (Emma la Clown), mise en scène de **Kristin Herstad**, production de la Cie la Vache Libre.
- **Mutin !**, de **Luc Tartar**, mise en scène de **Gil Bourasseau**, production l'Art Mobile.
- **Nous sommes seuls maintenant**, texte de **Julie Deliquet** et du **Collectif In Vitro**, mise en scène de **Julie Deliquet**, production In Vitro.
- **Sirènes**, texte et mise en scène de **Pauline Bureau**, production de la Part des Anges.
- **Tag**, de **Karin Serres**, mise en scène de **Anne Contensou**, production Association Théâtre Bouche Bée.
- **Tête Haute**, texte de **Joël Jouanneau**, mise en scène de **Cyril Teste**, production du Collectif MxM.
- **La véritable histoire de la quête du Graal**, texte de **Mathieu Du Vernoy**, mise en scène de **Pierre Beffeyte**, production Scène et Public.

Calendrier des prochains fonds

FONDS FICTIONS 2.0

Depuis, 2010, la SACD propose un dispositif de soutien à la création dans le domaine innovant des nouveaux médias. Le Fonds SACD Fictions 2.0 a pour objectif de soutenir les auteurs - confirmés ou jeunes auteurs - en apportant une aide leur permettant de passer de l'écriture au pilote afin de proposer un projet plus abouti aux diffuseurs.

Cette aide est destinée à la réalisation d'un pilote de série de format court : fiction, animation, humour, sketches. Plusieurs conditions : il doit s'agir du pilote d'une série (la durée du pilote doit être comprise entre 1 et 5 minutes), d'expression originale française (les adaptations ne sont pas recevables), inédite, qui peut avoir obtenu une aide des dispositifs mis en place par l'Association Beaumarchais/SACD - Fondation Orange et par le CNC pour les aides aux pilotes, puis postuler ensuite pour les bourses Formats innovants du CNC.

Les dossiers devront être déposés entre le 2 septembre et le 7 octobre 2013. Informations et règlement à venir sur le site www.sacd.fr

Magazine des auteurs
N°163 • Été 2013

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Éditions Scope

Impression :
SPEI

En couverture :
Le Goff & Gabarra

Conseil d'administration
2013-2014

Président
Jacques Fansten (télévision)

Premier vice-président
Yves Nilly (radio)

Vice-présidents
Sophie Deschamps
et Caroline Huppert (télévision)
Laurent Heynemann (cinéma)
Louise Doutreligne (théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)

Administrateurs délégués

Daniel Larrieu (danse)
Georges-Olivier Tzanos (animation)
Pascal Mirleau (animation)
Didier Long (mise en scène)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Yves Nilly (radio)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Catherine Cuenca (création interactive)

Administrateurs

Bernard Cavanna, Jean-Paul Farré,
Victor Haïm, Joëlle Goron,
Dominique Probst, Luc Jabon,
Christiane Spièro, Arthur Joffé,
Jean Marboeuf, Claire Lemaréchal,
Jeanne Labrunne, Marie-Anne Le
Pezennec, Franck Philippon,
François Rollin, Michel Favart,
Jacques Rampal, Luc Dionne.

SACD

11 bis, rue Ballu
75442 Paris cedex 09
magazinedesauteurs@sacd.fr
Tél : 01 40 23 44 55

IL FALLAIT UN
NOM
AU MÉLANGE DE
RICARD®
ET DE Sirop de menthe
Menthe
ALORS
QUELQU'UN A DIT
Perroquet
ET
FORCÉMENT
un AUTRE L'A répété.

JAUNE AVEC UN GRAND R

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

